

## Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 31.01.2017

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### • 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: L 911

• Code du produit: 285138590

• Description: Solution de stockage pour les électrodes combinées à pH

#### • 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

• Catégorie du produit: PC21 Substances chimiques de laboratoire

• Catégorie du procédé: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

• Emploi de la substance / de la préparation: Solution électrolytique

#### • 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Xylem Analytics Germany GmbH

Dr.-Karl-Slevogt-Str. 1

82362 Weilheim

Germany

Kontakt: SI Analytics, Mainz

Tel. +49.(0)6131.66.5111

• Service chargé des renseignements: E-Mail: [msds.si@xyleminc.com](mailto:msds.si@xyleminc.com)

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### • 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### • 2.2 Éléments d'étiquetage

• 2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant

• Pictogrammes de danger: néant

• Mention d'avertissement: néant

• Mentions de danger: néant

• 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### • 3.2 Mélange

• Description:

Mélange, composé des substances indiquées ci-après avec des additifs non dangereux:

Aqua, glycérine, chlorure de potassium

• Composants dangereux: néant

• Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### • 4.1 Description des premiers secours

• Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.

• Après contact avec la peau:

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Enlever les vêtements contaminés.

• Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 911

(suite de la page 1)

- Après ingestion:  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.  
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Après ingestion de grandes quantités:  
Nausées  
Vomissements
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- Moyens d'extinction appropriés:  
Le produit est incombustible. Choisir l'agent d'extinction en fonction de l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Gaz hydrochlorique (HCl)  
Acroléine
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
En cas de manipulation correcte, ne nécessite pas de mesures particulières.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker à température ambiante (15-25 °C).
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 911

(suite de la page 2)

- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
  - Protection des mains: Gants de protection recommandés en cas de contact avec la peau fréquent ou relativement long.
  - Matériau des gants  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,35$  mm  
Caoutchouc nitrile
  - Protection des yeux: Lunettes de protection

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

|                                                                                                                                                                                                                                              |                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>                                                                                                                                                             |                                                    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indications générales</li> <li>• Aspect: <ul style="list-style-type: none"> <li>Forme: Liquide</li> <li>Couleur: Incolore</li> </ul> </li> <li>• Odeur: Inodore</li> </ul>                          |                                                    |
| • valeur du pH à 20 °C:                                                                                                                                                                                                                      | 4,5                                                |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement d'état <ul style="list-style-type: none"> <li>Point de fusion/point de congélation: -11 °C</li> <li>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 108 °C</li> </ul> </li> </ul> |                                                    |
| • Point d'éclair                                                                                                                                                                                                                             | Non applicable.                                    |
| • Température d'auto-inflammabilité:                                                                                                                                                                                                         | Le produit ne s'enflamme pas spontanément.         |
| • Propriétés explosives:                                                                                                                                                                                                                     | Le produit n'est pas explosif.                     |
| • Pression de vapeur à 20 °C:                                                                                                                                                                                                                | 23 hPa                                             |
| • Densité:                                                                                                                                                                                                                                   | Non déterminée.                                    |
| • Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:                                                                                                                                                                                                    | Entièrement miscible                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Viscosité: <ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique: Non déterminé.</li> <li>Cinématique à 20 °C: 1,3 mm<sup>2</sup>/s</li> </ul> </li> </ul>                                               |                                                    |
| <b>• 9.2 Autres informations</b>                                                                                                                                                                                                             | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

### \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'incendie: voir chapitre 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 31.01.2017

**Nom du produit:** L 911

(suite de la page 3)

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)  
Symptômes possibles après avoir avalé de grandes quantités:  
Nausées, vomissements.  
En cas d'ingestion de grandes quantités de chlorure de potassium, il peut s'ensuivre des troubles cardio-vasculaires, des états d'agitation et des crampes.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation:  
Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

|                                  |                                                                                    |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| • Catalogue européen des déchets |                                                                                    |
| 06 00 00                         | DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE                                         |
| 06 03 00                         | déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques    |
| 06 03 14                         | sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13 |

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:  
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- ADR/RID, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 3

Révision: 31.01.2017

Nom du produit: L 911

(suite de la page 4)

|                                                                                                                                                             |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b></li> <li>• ADR/RID, ADN, IMDG, IATA</li> </ul>            | néant           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b></li> <li>• ADR/RID, ADN, IMDG, IATA</li> <li>• Classe</li> </ul> | néant           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.4 Groupe d'emballage</b></li> <li>• ADR/RID, IMDG, IATA</li> </ul>                                           | néant           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b></li> <li>• Marine Polluant:</li> </ul>                                   | Non             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b></li> </ul>                                       | Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b></li> </ul>      | Non applicable. |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Règlement type" de l'ONU:</li> </ul>                                                                              | néant           |

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

- **Acronymes et abréviations:**  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- \* Données modifiées par rapport à la version précédente

— FR —